

RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Michel HARMAND  
Inspecteur d'Académie,  
Inspecteur Pédagogique Régional

A

Mesdames et Messieurs les Provoiseurs .es  
A destination de  
Mmes et Mrs les Enseignants.es d'EPS

## Rectorat

Division  
INSPECTION  
PEDAGOGIQUE  
REGIONALE

Dossier suivi par  
Michel Harmand  
IA-IPR-EPS

Tél : 06 25 70 54 25

Fax : 02 40 53 87 99

E-mail :

[nichel.harmand@ac-nantes.fr](mailto:nichel.harmand@ac-nantes.fr)

4, rue de la Houssinière  
B.P. 72616  
44326 NANTES Cedex 3

Objet : Nouvelle organisation du fonctionnement de la Commission Académique d'Harmonisation et de Propositions de notes concernant les examens en EPS.

La parution des nouveaux programmes d'Education Physique et Sportive (EPS) pour les lycées (général, technologique et professionnel) a entraîné une modification très profonde des modalités d'évaluation des élèves en contrôle en cours de formation. Si des éléments sont fixés nationalement et constituent l'architecture des référentiels nationaux, une large part est laissée aux propositions des équipes disciplinaires sur un plan local.

Ainsi, si la circulaire (BOEN du 26 septembre 2019) réaffirme l'ensemble des missions affectées à la Commission Académique d'Harmonisation et Proposition de Notes, elle indique, également, que cette instance « *valide les protocoles d'évaluation des établissements publics et privés, notamment les déclinaisons du référentiel par activité, en vérifiant que ces éléments respectent bien le cadre national.* »

Cette dimension qualitative, qui va nécessiter une attention accrue des travaux produits par les équipes d'EPS des lycées, amène également à interroger le calendrier des sessions de travail de la commission.

Précédemment, l'instance se réunissait une première fois dans le milieu du mois d'octobre de l'année scolaire en cours pour une simple validation des protocoles proposés par les établissements publics et privés. La seconde réunion se déroulait dans la seconde moitié du mois de juin, elle était consacrée à l'harmonisation des notes posées dans le cadre du contrôle des acquis des élèves en cours de formation.

Au regard de ces nouvelles obligations textuelles, il nous a semblé plus judicieux de réunir une première fois la commission à la fin du mois de mai de l'année scolaire qui précède la session d'examen concernée pour effectuer sereinement l'étude des protocoles, et plus seulement leur validation. Cela déboucherait sur un retour, dans cette première année de fonctionnement, limité au contrôle de la conformité des propositions auprès des chefs d'établissement et des équipes concernant les « *déclinaisons du référentiel national...* ». Ceci permettrait aux équipes d'utiliser le mois de juin et le début de celui de septembre pour reprendre leurs propositions, le cas échéant.

La seconde réunion de la commission se déroulerait, comme précédemment, au milieu du mois de juin de l'année scolaire suivante et serait consacrée, également comme précédemment, à l'harmonisation des notes posées.

Ce nouvel agenda a pour conséquence une attente des propositions des « *déclinaisons par activité* » **pour le 15 mai 2020**. Bien entendu, pour accompagner les équipes, la commission se positionnera clairement sur un versant formatif. Il est attendu que les équipes se mettent d'accord afin de ne faire qu'une proposition d'épreuve par activité support. Plus précisément, le souhait de la commission est de valider juste quelques propositions par établissement afin d'observer si les principes d'élaboration sont compris et respectés. L'équipe pédagogique construira ainsi progressivement, au fil des mois, des épreuves pour une validation complète dès la fin de l'année prochaine. S'agissant des attendus de fin de lycée 2 et 3, pour cette année, les propositions contenues dans la circulaire apparaissent suffisamment précises pour couvrir les attendus du champ et ne nécessiteront pas d'autre vérification que la modulation des points. Vous trouverez joint à ce courrier l'outil que la Commission Académique utilisera pour examiner les propositions des établissements. Ceci devrait constituer une aide quant à la définition des épreuves.

M. Le Recteur a validé cette proposition de modification d'agenda.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire dans le souci d'accompagnement qui est nôtre.

Nous vous prions de recevoir nos salutations professionnelles les meilleures.

Pour l'Inspection Pédagogique Régionale d'EPS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Harmand', written in a cursive style.

Michel Harmand